

## Recensement agricole 2020

# 1 475 exploitations agricoles dans la communauté de communes de Marie-Galante

En 2020, l'île de Marie-Galante compte 1 475 exploitations agricoles, soit 14 % de moins que lors du précédent recensement agricole de 2010. Les exploitations agricoles ont une surface moyenne en progression et valorisent une surface agricole totale qui s'est stabilisée. Les structures d'exploitation évoluent avec une baisse importante du nombre d'exploitations spécialisées en canne à sucre et en polyculture-élevage. Le recours à la main-d'oeuvre familiale est en très forte régression (- 72 %). Le travail est réalisé principalement par les chefs d'exploitation (83 %) et la main-d'oeuvre saisonnière (11 %).

### Le nombre d'exploitations diminue de 14 % en dix ans

La communauté de communes de Marie-Galante compte 1 475 exploitations agricoles. Le recul du nombre d'exploitations agricoles recensées se poursuit (*tableau*). La diminution (- 14 %) entre 2010 et 2020 est plus forte que pour la Guadeloupe (- 7 %) alors que c'était l'inverse pour les décennies précédentes. Elle était de - 17 % entre 2000 et 2010 et de - 10 % entre 1988 et 2000. Les exploitations

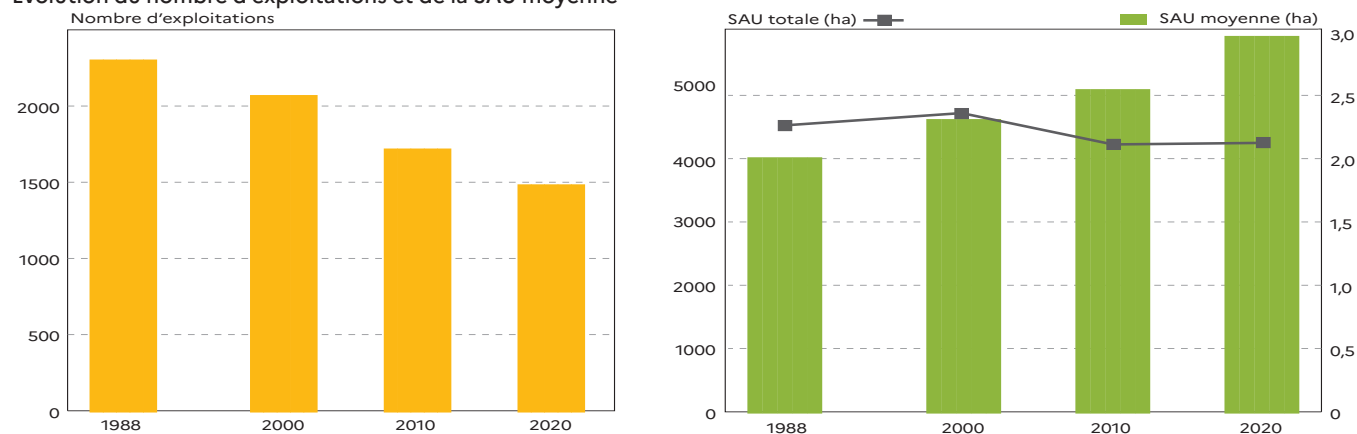
spécialisées en grandes cultures, c'est-à-dire principalement en canne à sucre, restent majoritaires. Elles représentent 45 % des exploitations malgré un recul de 17 %. La surface agricole utilisée (SAU) totale présente une légère augmentation pour s'établir à 4 360 hectares (+ 1 %), après avoir chuté de 9 % entre 2000 et 2010 (*graphique 1*). Les surfaces des terres arables accusent un recul de 7 %. La baisse est encore plus importante

pour les surfaces en canne à sucre (- 13 %). Les surfaces des cultures permanentes restent modestes mais sont en forte progression. Moins nombreuses, les exploitations agricoles s'agrandissent. Une exploitation agricole dispose en moyenne de 3 hectares, soit 0,5 hectare de plus qu'en 2010.

### Graphique 1

#### La superficie moyenne des exploitations augmente

Évolution du nombre d'exploitations et de la SAU moyenne



Champ : Marie-Galante

Source : Agreste - Recensements agricoles



**Tableau**  
Le recensement agricole en quelques chiffres

	Marie-Galante 2010	Marie-Galante 2020	Evolution Marie-Galante 2020/2010	Evolution Guadeloupe 2020/2010
<b>Exploitations</b>	1 710	1 475	-14 %	-7 %
<i>dont à spécialisation végétale</i>	813	706	-13 %	-19 %
<i>dont à spécialisation animale</i>	220	337	53 %	37 %
<i>dont mixtes (polyculture et/ou polyélevage)</i>	670	428	-36 %	-26 %
Exploitations sous statut individuel	1 701	1 461	-14 %	-8 %
Part des exploitations en agriculture biologique <sup>1</sup> (%)	0	5		+ 2 points
Part des exploitations vendant en circuit court <sup>2</sup> (%)	55	62	+ 7 points	+ 3 points
<b>Chefs d'exploitation, coexploitants et associés actifs</b>	1 712	1 476	-14 %	-7 %
<i>dont ayant 60 ans ou plus (%)</i>	11	24	+ 13 points	+ 12 points
<i>dont femmes (%)</i>	33	31	- 3 points	- 3 points
Travail agricole (ETP) <sup>3</sup>	951	817	-14 %	-15 %
<b>SAU totale (ha)</b>	4 336	4 360	1 %	1 %
<i>dont terres arables</i>	2 632	2 440	-7 %	-2 %
<i>dont canne</i>	2 476	2 158	-13 %	-12 %
<i>dont prairies (artificielles, temporaires, permanentes)</i>	1 712	1 865	9 %	9 %
<i>dont cultures permanentes</i>	15	42	180 %	-3 %
<i>dont banane</i>	5	10	100 %	-16 %
SAU moyenne (ha) <sup>4</sup>	2,5	3	20 %	9 %
<b>Cheptel (UGB)</b>	7 986	6 532	-18 %	-15 %
<i>dont bovins (UGB)</i>	6 778	5 757	-15 %	-14 %

1. Certifiée ou en conversion (cahier des charges officiel)

2. Fleurs et plantes exclues en 2010

3. Hors prestations de service (ETA, Cuma...)

4. Y compris exploitations sans SAU

Champ : Marie-Galante

Source : Agreste - Recensements agricoles

## Les micro exploitations sont moins nombreuses qu'il y a 10 ans

Sur le territoire de Marie-Galante, comme sur l'ensemble du département, la taille des exploitations agricoles est très modeste. Depuis 2010, l'augmentation du nombre d'exploitations concerne uniquement les petites exploitations (entre 25 000 et 100 000 euros de PBS) qui progressent de 23 %. Elles représentent 4 % des exploitations et cultivent 12 % de la SAU. Il s'agit principalement d'exploitations qui combinent polyculture et polyélevage (44 %). Les "micro" (moins de 25 000 euros de PBS) sont dominantes (graphique 2). Elles représentent 96 % des exploitations et diminuent de 15 %. Dotées d'une SAU moyenne de 2,6 hectares, elles valorisent 83 % des surfaces agricoles du territoire. Elles emploient 93 % de la main-d'œuvre agricole, ce qui correspond à 0,20 ETP par hectare. Elles sont

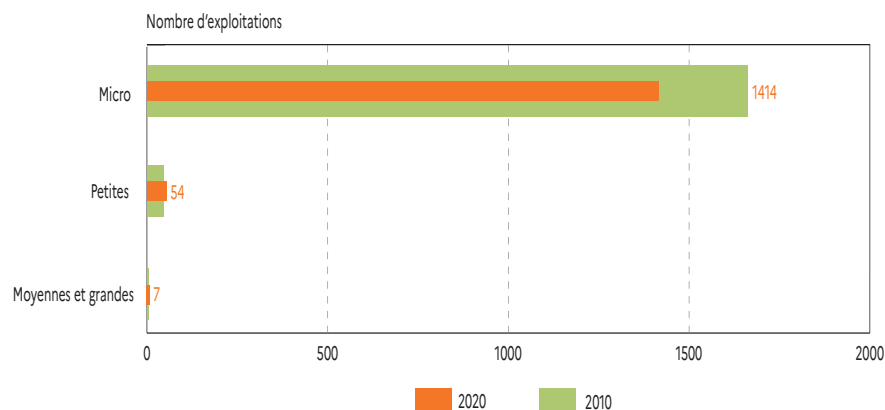
majoritaires sur l'ensemble des orientations technico-économiques. Il y a peu d'exploitations de taille

moyenne et pas d'exploitation de grande taille.

### Graphique 2

#### Les micro exploitations sont dominantes

Taille économique<sup>1</sup> des exploitations en 2010 et 2020



1. Calculée en 2010 et 2020 "au prix de 2017"

Champ : Marie-Galante

Source : Agreste - Recensements agricoles

## Une forte baisse des exploitations spécialisées en polyculture-polyélevage

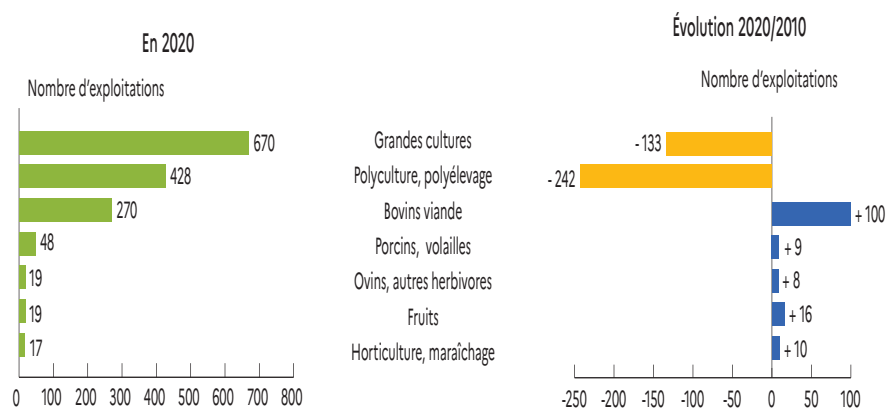
La baisse du nombre d'exploitations en 2020 masque des disparités et des évolutions importantes d'orientations économiques. Ainsi, le nombre d'exploitations spécialisées en grandes cultures baisse de 133 unités en 10 ans, soit 17 % (graphique 3). La baisse est importante mais moins forte que pour l'ensemble du département (-30 %). Les exploitations combinant culture et élevage sont également en recul, elles perdent un tiers de leurs effectifs. A l'inverse, le nombre d'exploitations spécialisées dans l'élevage de bovins augmente de 100 unités (59 %). Elles ne représentent pour autant que 18 % de l'ensemble des exploitations agricoles. Cette hausse est la conséquence

de la spécialisation en élevage et élevage en 2010 et qui n'ont plus d'exploitations qui associaient culture d'atelier de culture en 2020.

### Graphique 3

#### Près d'une exploitation sur deux est spécialisée en canne à sucre

Orientation économique des exploitations en 2020 et évolution



Champ : Marie-Galante

Source : Agreste - Recensements agricoles

## Zoom sur le territoire de Marie-Galante

Marie-Galante est un plateau calcaire de 160 km<sup>2</sup> composé des Bas au nord et des Hauts au sud, culminant à 240 mètres et de trois communes : Capesterre-de-Marie-Galante, Grand-Bourg et Saint-Louis. Située à 30 km au sud-est des côtes de la Guadeloupe continentale, Marie-Galante est la troisième plus grande île en superficie des Antilles françaises avec une forte tradition rurale. La part de l'emploi agricole (12 %) est trois fois plus importante que pour le reste de la Guadeloupe (4 %). Les exploitations agricoles de Marie-Galante constituent 20 % des exploitations guadeloupéennes et

### Tableau

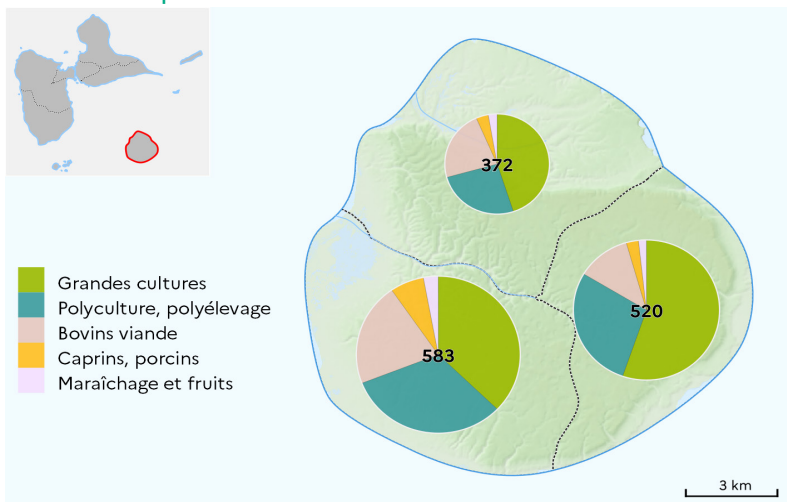
#### Chiffres clés par commune en 2020

	Exploitations (Nombre)	SAU (Hectare)	Cheptel (UGB)	Main-d'oeuvre (ETP)
Capesterre	520	1 467	1 728	318
Grand-Bourg	583	1 716	3 045	313
Saint-Louis	372	1 177	1 759	187
Guadeloupe	7 254	31 836	37 836	6 440

Champ : Marie-Galante

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

### Nombre d'exploitations et Otex en 2020



Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Réalisation : DAAF 971

valorisent 14 % de la surface agricole totale. Bien que le nombre d'exploitations soit en diminution dans les trois communes, la baisse est plus importante à Saint-Louis qui perd 17 % de ses exploitations et 37 % de l'emploi agricole en 10 ans. L'activité agricole est plus importante à Capesterre et à Grand-Bourg. Ces deux communes regroupent les trois quarts des exploitations spécialisées en grandes cultures (canne à sucre). La surface totale couverte par la culture de la canne à sucre à Marie-Galante est de 2 188 hectares. Comme pour l'ensemble de la Guadeloupe, elle est en baisse de 13 %. Le nombre d'exploitations spécialisées en bovins augmente, mais le nombre de têtes (6 854) est en baisse de 15 %.

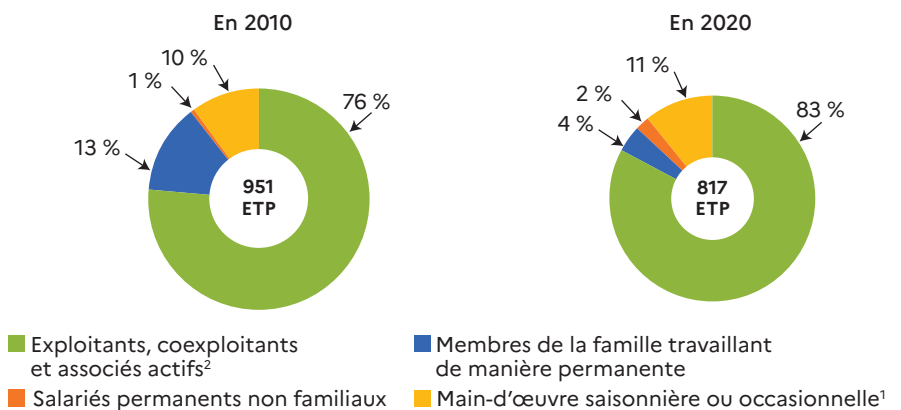
## Forte diminution de la main d'oeuvre familiale

En 2020, 1 595 personnes travaillent de façon permanente dans les exploitations agricoles de Marie-Galante. En ajoutant le nombre important de saisonniers, recrutés principalement pour la coupe manuelle de la canne à sucre sur l'île, le volume total d'emploi mobilisé s'établit à 817 équivalent-temps-plein (ETP - cf. méthodologie). Les chefs d'exploitation et les coexploitants sont le pilier de la main-d'oeuvre avec 83 % des actifs permanents (graphique 4). Leur part est de 58 % sur l'ensemble de la Guadeloupe. Le travail des membres de la famille a chuté de 72 % depuis 2010 et ne représente plus que 4 % de la main-d'oeuvre totale contre 13 % en 2010. La contribution des salariés permanents non familiaux reste très modeste mais est en progression.

### Graphique 4

#### La répartition du travail évolue

Répartition du volume de travail dans les exploitations agricoles<sup>1</sup> (ETP)



1. Hors prestations de service (ETA, Cuma...)

2. Coexploitants familiaux inclus

Champ : Marie-Galante

Source : Agreste - Recensements agricoles

### Source et définitions

Réalisé tous les 10 ans, le **recensement agricole** permet d'avoir une vision précise et exhaustive de l'agriculture à une échelle géographique fine et d'en analyser ses évolutions. Sont interrogées l'ensemble des **exploitations agricoles**, à savoir toute unité économique répondant aux critères suivants :

- voir une activité agricole et commercialiser sa production ;
- atteindre une certaine dimension, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, ou un seuil spécifique (0,3 ha de cultures spécialisées, ou 0,1 ha de maraîchage, ou 2 bovins adultes, ou 6 caprins, ...)
- avoir une gestion courante indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirène ou d'un identifiant de demande d'aide de la politique agricole commune (PAC) présume de l'indépendance de gestion.

**La production brute standard (PBS)**, par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations. Elle permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques. Le recensement agricole est l'occasion de revoir ce classement. Ainsi, à partir de 2020, sont considérées « micro », les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros, « petite », celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros, « moyenne » celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros et « grande » celles de plus de 250 000 euros de PBS.

Le calcul de la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur spécialisation (ou orientation technico-économique). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production.

Les coefficients utilisés dans cette publication sont calculés à partir des prix et rendements moyens de la période 2015-2019, ce qui fournit les PBS moyennes de 2017 (*note méthodologique* en fichier associé).

**Un équivalent-temps-plein (ETP)** correspond au travail d'une personne à plein-temps pendant une année entière (un ETP = au moins 1 600 heures travaillées sur l'année).

**L'unité de gros bétail (UGB)** est utilisée pour comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes. À chaque type d'animal est attribué un coefficient basé sur ses besoins alimentaires. L'UGB mentionnée dans cette publication est celle tous aliments (UGBTA).

**Cette publication** présente les résultats définitifs du recensement agricole 2020.